

LE JOURNAL DE QUEBEC

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

PRIS DU JOURNAL: Abon. annuel, . . . 94. Abon. semestriel, . . . 52.

PRIS DES ANNONCES: Première insertion: Lignes et au-dessous, . . . 2s. 6d.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires.

Matières Religieuses.

ANGLETERRE.

Les merveilles de la grâce continuent à se manifester dans tous les rangs de la société anglaise.

Lady Georgina Fullerton, sœur de lord Granville et auteur du célèbre roman d'Ellen Middleton, vient d'entrer dans le sein de l'Eglise catholique.

LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DES PAPES.

"L'institution qui maintient l'unité catholique est une institution admirable. On reproche à ce chef d'être un souverain étranger; ce chef est étranger, en effet, et il faut en remercier le ciel.

On écrit de Cherbourg à la Quotidienne:

Les scènes de la mer ont un grandiose dont nulle autre part on ne se fait l'idée. Aujourd'hui la Fête-Dieu y mêlait ses pompes, et il y avait là de quoi remuer l'esprit et le cœur.

CIRCULAIRE.

BUREAU DE L'ÉDUCATION. Montréal, 15 juin 1846.

MM. les Commissaires d'Écoles et autres personnes appelées à prendre part à la régie des Écoles sous l'opération du présent acte.

(Suite.)

Lorsque les rapports des différentes écoles de la même municipalité seront soumis à l'examen du corps des Commissaires locaux, ils devront être signés chacun par au moins deux d'entre eux, et par l'instituteur de chaque école.

Les Commissaires et Syndics d'école qui auront négligé de se conformer à la 27e clause, en transmettant en bonne forme à ce bureau les rapports semi-annuels des écoles sous leur contrôle, pour le 1er de juillet, et le 1er de janvier, chaque année, seront considérés à perdre leur part de l'octroi, suivant la vraie teneur et intention de cette même clause qui renferme un abrégé de toute la loi, et à laquelle les parties intéressées doivent se conformer en toutes lettres.

Dans tous les autres cas où les Commissaires sont tenus de rendre compte de leurs procédés à ce bureau, leur compte rendu et leur rapport général devront être également signés par au moins la majorité d'entre eux, dont il est désirable que le Président fasse partie, et par leur Secrétaire-Trésorier, et être transmis à ce bureau avant le premier de Juillet de chaque année, suivant la formule No. 5.

Il est à regretter que les Commissaires de quelques

localités aient été si tardifs à rendre compte à ce bureau de l'emploi des deniers mis à leur disposition pour le soutien des écoles de 1842, 1843, 1844 et de la première partie de 1845, que quelques-uns n'ont fait d'une manière inexacte, et que quelques autres ne l'aient pas encore fait, parce qu'ils causent de l'embarras à ce bureau, et qu'ils s'exposent à être plus tard sérieusement inquiétés à ce sujet.

Lorsque MM. les Commissaires écriront à ce bureau au sujet de la régie des écoles et des maisons d'école sous leur contrôle, il est extrêmement désirable qu'ils le fassent en corps, ou l'un d'eux au nom des autres, après délibération entre eux et non individuellement, afin de ne pas trop grossir les frais de port de lettres et de ne pas trop multiplier les documents dans ce bureau.

Comme souvent des lettres envoyées de ce bureau dans les localités où il n'y a pas de bureau de poste, ne parviennent pas ou ne parviennent qu'avec retard à leur adresse, MM. les Commissaires d'école des lieux où on n'a pas encore établi de tels bureaux, sont priés de m'indiquer, la prochaine fois qu'ils auront à communiquer avec le bureau de l'éducation, vers quel bureau de poste, le plus à leur commodité, ils désirent que les lettres à eux adressées soient dirigées.

Les commissaires doivent examiner avec soin les instituteurs qui se présentent pour tenir des écoles sous leur contrôle, afin de s'assurer de leurs qualifications et de leur capacité, et surtout de leur moralité. Il est à espérer qu'ils mettront, dans le choix qu'ils feront des instituteurs, de ceux surtout qu'ils destinent à présider aux écoles-modèles, toute l'importance, toute la vigilance que demande d'eux le véritable intérêt de la chose.

Les Commissaires doivent s'assurer aussi, autant que possible, si les instituteurs peuvent enseigner d'une manière analytique les branches d'instruction qu'ils se chargent d'enseigner.

Le conseil donné aux instituteurs de préparer et d'étudier eux-mêmes d'avance les leçons qu'ils doivent expliquer à leurs élèves, serait, s'il était suivi, un excellent moyen de succès dans l'enseignement.

Comme les instituteurs seront de deux classes, il devient nécessaire de convenir de leurs qualifications respectives.

Or, les instituteurs des écoles élémentaires doivent pouvoir enseigner correctement à lire et à écrire, l'arithmétique jusqu'à la règle de trois inclusivement, les éléments de la grammaire et ceux de la géographie, à commencer par celle du Canada, après que les premières notions générales auront été enseignées.

Quant aux instituteurs qui seront destinés à présider aux écoles-modèles, ils doivent pouvoir enseigner outre la lecture et l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise par principes et d'une manière analytique, la géographie, les rudiments de l'histoire, ceux de l'art épistolaire, l'arithmétique dans toutes ses parties, le dessin linéaire et la tenue des livres en parties simples et en parties doubles. Il serait encore très-désirable qu'on y exerçât les enfants dans la déclamation tant en public que privément. Ils doivent aussi apprendre à leurs élèves à lire le latin et à faire usage du Dictionnaire, ainsi que des cartes géographiques et des globes, en les faisant voyager d'un pays à un autre par la direction la plus facile, la plus courte et la plus certaine, surtout entre les pays dont les produits naturels ou de l'art servent à alimenter le commerce.

Dans les écoles-modèles, on ne devrait pas négliger d'exercer les enfants à la composition, surtout dans l'art épistolaire. En effet, rien ne peut plus puissamment contribuer à former les jeunes gens aux affaires, que de les exercer à écrire des lettres sur des sujets pratiques, comme aussi à faire des reçus et des billets promissaires, à tenir des comptes, des journaux et les livres en parties simples et en parties doubles. Je crois devoir recommander pour l'usage des écoles un petit traité sur l'art épistolaire publié dernièrement par M. F. Cinq-Mars, et qu'on trouve chez les libraires français à Québec et à Montréal, à un prix raisonnable.

Comme les écoles-modèles sont destinées à donner aux enfants le complément d'une éducation pratique et propre à répondre aux besoins divers de la société en général, et que la connaissance des principes de l'agriculture devrait entrer pour beaucoup dans cette espèce d'éducation, il est bien désirable que MM. les Commissaires d'école les fassent enseigner dans les écoles-modèles, et fassent tout en leur pouvoir pour mettre à la disposition de leurs instituteurs, ainsi qu'à ceux des écoles élémentaires, des terrains aussi spa-

cieux que possible pour être cultivés par eux et par leurs élèves sous les auspices des Commissaires d'école au profit des instituteurs. Le traité d'agriculture de M. Evans, ainsi que celui de la petite et de la grande culture par feu M. Jos. F. Perrault, pourraient leur être très-utiles pour cette fin.

Tout en donnant à l'éducation morale et religieuse des enfants un soin particulier, MM. les Commissaires d'école ne sauraient trop faire pour leur donner une éducation agricole, industrielle et commerciale, et pour les porter à l'utiliser suivant le cas.

Dans les localités où les habitants sont de croyance religieuse mixte, il est important de faire usage de livres dont les principes de morale et de religion ne portent atteinte à la foi particulière d'aucun. Je crois donc devoir recommander d'adopter pour l'usage des écoles les livres qui, dans des circonstances semblables, sont en usage dans les écoles d'Irlande. Ce sont certainement ceux qui, sous tous les rapports, conviennent le mieux dans les écoles communes pour donner aux enfants réunis le degré de connaissances usuelles dont ils ont besoin. On peut se procurer ces livres à un prix raisonnable chez MM. Armour & Ramsay, libraires à Montréal, rue St. François-Xavier. (A continuer.)

L'ASSOCIATION DU FREE TRADE

LE CANADIAN ECONOMIST.

Tel est le titre d'un nouveau journal, publié en langue anglaise à Montréal depuis quelques semaines, par l'association du Free trade. L'Economist indique par son titre seul les matières dont il s'occupe, et nous lui devons la justice de dire qu'il les traite avec un talent et une habileté dignes d'une aussi belle cause.

Lors des premières discussions en Angleterre sur la liberté du commerce, on se rappelle combien le peuple de cette province paraissait indifférent à la solution de cette grande question, soit qu'on ne crut pas à d'aussi sérieux changements dans les lois de l'empire, soit qu'on n'en attendit pas d'aussi graves conséquences.

Enfin, l'adoption, dans toute son intégrité, par la chambre des lords, du bill des céréales introduit par Sir Robert Peel est venu nous réveiller de notre léthargie. L'impression causée en Canada par cette nouvelle et son influence sur nos marchés a été si profonde, que la question du Free trade est aujourd'hui plus qu'aucune autre à l'ordre du jour.

Personne ne peut nier que la protection que nous accordait la Grande-Bretagne par le passé, n'ait encouragé la production, comme aussi que l'abolition soudaine et presque totale de cette protection ait gravement compromis et mis en danger nos intérêts commerciaux. C'est en présence d'un tel danger qu'une association du Free Trade fut formée en cette ville. L'association trouva d'abord peu de sympathie dans la province; mais ceux qui l'ont fondée ont déployé tant d'activité, de zèle et d'habileté, et les conséquences de la nouvelle législation anglaise se sont fait si promptement sentir, que les Free Traders de Montréal ont gagné du terrain tous les jours; et aujourd'hui la presse anglaise et française est unanime à demander pour le Canada, la liberté du commerce comme en Angleterre on vient de l'introduire, et ce n'est que justice.

L'organe de l'association du Free Trade de Montréal vient de publier un remarquable document qui mérite l'attention de tout ceux qui s'intéressent au sort du pays: c'est un rapport fait à l'association par un comité spécial sur la liberté du commerce: facts are stubborn things; les suivants sont extraits de ce rapport. Le comité réclame d'abord l'abolition de toutes restrictions sur notre commerce avec les nations étrangères, sous la forme de droits différentiels, dans la vue de protéger les manufactures anglaises; en d'autres mots "nous mettre libres d'acheter sur le marché le moins cher, et de vendre sur le plus cher."

Jusqu'à présent, le montant de protection accordée aux produits du Canada, sur les marchés anglais, a été assez grand pour faire disparaître les avantages dont les produits anglais ont joui sur ce marché—au moins telle a été l'opinion prévalente; mais le tableau suivant, montrant d'un coup d'œil la différence que notre tarif fait entre quelques-uns des articles étrangers et des articles anglais, que nous importons, prouve amplement que les habitants du Canada, n'ont pas été légèrement taxés en retour pour cette protection.

Table with 4 columns: ARTICLES, Etrangers, Britan, Dif. Rows include: Livres, Chandelles sperma-cetti, Chandelles Cire, Chandelles d'autre sorte, Café Vert, Do. Rôti, Terres et Verreries, Ferronerie, Chapeaux, Cuir, Laine, Coton, Chapeaux de Soie, Fer, Bijouterie, Cuir manufacturés, Machines.

Table with 4 columns: Instruments de musique, Coton, Toile, Laine manufacturée, Etoupe, Toile de poisson, Toile cirée, Papier manufacturé, Esprit, Eau de Vie et autre, Esprit, Sucre raffiné, Do. bâtard et Cassonade, Sucre Candy.

Sur plusieurs articles d'importation non inclus dans le tableau précédent, il y a une protection en faveur des marchandises anglaises, variant depuis 4 per cent, au-dessus; et sur tous les articles étrangers, des inagains d'entrepôt du Royaume-Uni, 25 per cent doivent être remis sur le droit impérial.

Mais quelque importante que soit dans l'estime de ce conseil, l'abolition de ces droits différentiels, pour la prospérité future de cette province, cette question devient insignifiante lorsqu'on la compare à celle de l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux nations étrangères. Ce fleuve est sans contredit le plus grand élément de notre puissance, et de l'usage que nous ferons des avantages naturels qu'il nous offre, dépend notre position future comme pays commercial. Le débouché naturel pour les produits des Etats de l'Ouest, contrés dont l'existence est toute nouvelle, et qui comptent déjà au-dessus de quatre millions d'habitants ne verra-t-il pas exploiter ses ressources? Et lorsque nous posséderons ce grand chemin à l'océan, succomberons-nous sans au moins lutter avec nos compétiteurs, dans la carrière du commerce. Il est vrai que nous aurons à combattre des difficultés que nous ont suscitées l'énergie et l'esprit d'entreprise de nos voisins. Il est vrai qu'ils ont construit des chemins de fer et des canaux dans toutes les directions afin de diriger vers les ports des Etats-Unis, les produits qui sans cela seraient venus à nos propres ports. Et la rivalité de nos compétiteurs n'est pas seulement restreinte à la confection de ces travaux publics. Afin de les rendre profitables ils modifient leur système fiscal de manière à laisser passer nos articles de marchandises, libres de droit à travers leur territoire jusqu'à l'Atlantique et depuis l'Atlantique. Comment ferons-nous pour contrebalancer cette politique intéressée mais éclairée? Simplement en adoptant les mêmes moyens. Nous devons de la même manière faire disparaître tout obstacle, et engager par tous moyens possibles les habitants des Etats-Unis à transporter leurs marchandises à travers notre pays. Au lieu de fermer hermétiquement à leurs vaisseaux la voie du St. Laurent, nous devons leur offrir la libre navigation de ses eaux, en leur imposant seulement le plus léger impôt, sous la forme de droits (tolls), autant qu'il faudra pour défrayer les dépenses encourues annuellement pour la réparation des canaux, le paiement de l'intérêt de l'argent dépensé pour leur construction, et l'appropriation nécessaire pour le rachat de la dette. Le montant qui devra être prélevé annuellement pour ces fins se monterait à £100,000. impôt modéré; et qui sera facilement collecté, vu l'accroissement du commerce par cette route, comme on doit l'admettre, puisque le revenu provenant des droits sur le Canal Erie, est d'environ £600,000 par an.

On ne peut douter qu'avec ces moyens le St. Laurent ne puisse, quand à ce qui regarde l'économie, lutter avantageusement avec toute autre route. En premier lieu (aucune épargne est frivole, spécialement dans le grain, la farine, et autres articles de valeur) les marchandises peuvent être envoyées sans changer de vaisseaux depuis le port de leur embarquement jusqu'à celui de leur destination; tandis que par l'autre route, il devra y avoir deux changements de vaisseaux, avant que les marchandises puissent être débarquées dans un port. Secondement, les gros vaisseaux qui sont employés sur la route du St. Laurent, comparativement à ceux des autres mettront les premiers en état de transporter les marchandises à meilleur marché que les autres. Troisièmement, le peu de navigation de canal qu'il y a par la route du St. Laurent, comparativement à celle de l'Erie, est un avantage décisif pour la première: c'est ce que prouve le tableau suivant extrait des journaux de la législature de New-York.

La distance de Buffalo à New-York est de 508 milles, sur lesquels il y a 363 milles de canaux et 145 milles de lacs et rivières; par cette route il y a 698 pieds d'écluses et il faut changer deux fois de vaisseaux. La distance de Port Colborne à Montréal, par les canaux Welland, Cornwall et Beauharnais, est de 363 milles, sur lesquels il y a 58 1/2 milles de canaux et 295 milles de lacs et rivières; par cette route il n'y a que 533 pieds d'écluses et il n'y a pas de changement de vaisseaux.

Après cela, pouvons-nous désespérer de réussir à attirer vers le St. Laurent une proportion considérable des importations et des exportations des états de l'Ouest, et de la partie supérieure de la province? Mais cet objet ne doit pas être obtenu seulement en rendant cette route moins dépendante que l'autre; la compétition sous toutes les formes doit aussi être encouragée, aussi bien que l'emploi du capital étranger et britannique, et si l'étranger peut transporter nos produits, ou ceux de nos voisins, aux ports les plus avantageux, il ne doit pas en être empêché, sous prétexte qu'il faut protéger l'industrie indigène, ou sous d'autres prétextes qui ne sont employés que pour perpétuer le monopole et tous les maux qui l'accompagnent.

Le conseil se flatte qu'une représentation du tort fait à cette province en conséquence du caractère restrictif des lois anglaises qui régissent la navigation est tout ce qu'il faut pour engager le ministère britannique à les modifier, en autant qu'elles regardent cette colonie. Leur influence pernicieuse, surtout durant l'année courante, s'est fait sentir dans notre commerce d'importation et d'exportation. Telle a été et telle est encore la rareté des vaisseaux anglais, adaptés au transport du blé et de la farine, dans les ports de Québec et de Montréal, que le prix du fret est monté à 50 par cent au delà du taux moyen. Or, si ces lois le permettaient, on se serait procuré à des prix modérés dans les ports des Etats-Unis des vaisseaux étrangers pour transporter nos produits aux lieux de leur destination. N'est-il pas évident que nous sommes ainsi placés dans une position beaucoup moins avantageuse que les étrangers, puisque nous sommes taxés pour supporter les vaisseaux anglais, et que cette taxe offre aux producteurs de l'Ouest un grand encouragement pour en envoyer leurs marchandises par la voie des Etats-Unis, plutôt que par la route du St. Laurent ? Un double inconvénient pèse donc en même temps sur cette colonie, l'abolition de la protection, et la prohibition de la liberté du commerce.

Le même mal se fait sentir sérieusement dans le commerce d'importation de cette province, par exemple dans l'article de la cassonade que nous faisons venir en grande partie des îles espagnoles. Les lois de la navigation que nous censurons actuellement, nous empêchent d'importer nos marchandises dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux anglais ou des vaisseaux du pays d'où nous importons ces marchandises. Or, l'Espagne n'a que peu de vaisseaux, et elle n'en a point de convenables au commerce de de l'Amérique, et on ne peut trouver aucun vaisseau anglais dans les îles espagnoles. L'importateur d'une cargaison de sucre dans cette province est ainsi forcé de faire venir un vaisseau anglais, de quelque port éloigné, pour porter la cargaison, pour laquelle il paie un fret de 4s. par quintal ou de 25 par cent sur le coût de l'article, tandis qu'il y a sur les lieux des flottes de vaisseaux américains qui la transporteraient pour la moitié de ce prix. En faisant ses provisions de sucre d'une manière aussi dispendieuse, le marchand du Canada peut-il lutter sur les marchés de l'ouest avec ceux des Etats-Unis ? Certainement non, et il ne doit pas être étonnant que le commerce qui sous un système libre, passerait par le St. Laurent, prenne son cours par d'autres canaux.

L'article du sucre est un exemple frappant des effets injurieux des lois de la navigation sur notre commerce d'importation ; mais les remarques faites sur cet article, s'appliquent aussi jusqu'à un certain point, à tous les autres articles de production étrangère, pourquoy y a-t-il une différence de 25 pour cent dans le droit sterling sur les marchandises étrangères, entre ces marchandises, lorsqu'elles sont importées des magasins d'entrepôt de la Grande-Bretagne, et lorsqu'elles sont importées directement du pays étranger ? Cette différence en faveur des premiers n'est-elle pas un avantage d'autant en faveur de New-York, contre Québec et Montréal. Et pouvons-nous être surpris que, sous une politique aussi insensée et aussi suicidaire, la liaison commerciale du Haut-Canada avec New-York se fortifie d'année en année, et qu'elle diminue proportionnellement avec nos villes ?

On remarquera que ce comité en faisant le présent rapport sur le commerce du pays, s'est abstenu de toucher aucun de ces topiques qui sont du ressort des autorités provinciales. Ces topiques ouvrent un champ vaste et important aux recherches et doivent former le sujet d'un prochain rapport. Comme celui-ci se rapporte à des sujets qui sont du ressort de la mère-patrie, et sur lesquels on peut convenablement appeler l'action du gouvernement britannique, le comité a cru convenable de le mettre au plus vite sous les yeux des membres de l'Association de la liberté du commerce, afin qu'elle puisse adopter les procédés que les circonstances rendront nécessaires.

Canada.

QUÉBEC, 4 AOÛT, 1846.

Les dernières nouvelles de Vera-Cruz vont jusqu'au 19. Le blocus se continuait. Quelques coups de feu avaient été échangés, avec plus ou moins d'effet. On n'avait reçu aucunes nouvelles authentiques de la capitale sur lesquelles l'on pût compter, et les on-dits de révolutions allaient leur train.

Les dates du Rio-Grande sont du 21. Le général Taylor y était stationné. On disait les chemins impraticables ; l'état sanitaire de l'armée semblait s'améliorer. Les Mexicains travaillaient à fortifier Monterey, et montraient grande disposition à la défense jusqu'au dernier moment de leur existence.

TARIF.

Ce malheureux projet est destiné véritablement à supporter les plus dures épreuves, et encore rien n'indique-t-il qu'il acquiesce jamais force de loi. Les whigs sautent de joie ; les démocrates baissent tristement la tête ; le travail de M. McKay vient de subir un échec dont il aura peine à se relever.

Dans la séance du 27, M. Clayton (du Delaware) proposa de renvoyer le bill au comité des finances, avec instructions pour le modifier, pour faire une distinction en faveur des manufactures premières et contre certains articles de manufacture étrangère, et pour amener une augmentation de revenus pouvant procurer plus efficacement au gouvernement les moyens de subvenir à ses besoins. — Cet amendement a été adopté par 29 voix contre 27.

Le tarif de 1842 avait passé à une seule voix de majorité ; voici qu'également une voix de majorité met en grand danger la réforme proposée par M. McKay. — Il y a dans cette décision du Sénat, de légitimes éléments de satisfaction pour le parti whig ; l'amendement a pour objet de modifier le projet, de favoriser les manufactures du pays et d'augmenter les droits ; nous ne voyons guère ce que pouvait désirer de plus ce parti. Maintenant, il est évident, si par hasard un nouveau tarif est adopté, que ce ne sera plus celui de M. McKay, puisque le Sénat vient de l'attaquer en principe ; le passage de l'amendement rend d'ailleurs nécessaire le renvoi du bill à la chambre des représentants ; s'est-à-dire que nous n'avons pas encore le dernier mot de l'énigme, et que, peut-être, nous ne l'aurons pas cette session. — Et le commerce du pays entier languit et périçonne, mais qu'importe ! Les manufacturiers ont remporté la victoire ; le bill d'abomination, comme

ils l'appellent, a presque complètement avorté, cette considération en vaut bien une autre.

P. S. Le Sénat est revenu, le 28, sur sa décision, et le tarif a passé. Voir le post scriptum. — Le Franco-Américain.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Dans le post scriptum de notre dernier numéro, nous avons donné la substance de ces nouvelles ; aujourd'hui nos journaux nous sont parvenus, et nous devons compléter le récit trop succinct du télégraphe électrique.

La nomination de Parédès, comme président, a été confirmée, le 12 juin, par le Congrès, il a réuni 58 votes sur 83 ; le général Bravo avait obtenu 13 votes et Herrera 5 seulement. Le général Bravo a été, ensuite, élu vice-président par 48 voix sur 82 ; son concurrent le plus redoutable, D. L. Cuevas, n'avait eu pour lui que 17 voix.

Le 14 juin, le Président prêta serment et prononça devant le Congrès son discours d'inauguration. Dans le passage le plus saillant de ce discours, Parédès exprima sa confiance dans le Congrès pour l'obtention des secours nécessaires au soutien de la cause nationale ; il passa longuement en revue les griefs du Mexique contre les Etats-Unis, et termina en demandant l'autorisation de prendre le commandement de l'armée et de se rendre lui-même sur le champ de bataille.

En l'absence de Bustamante, D. L. Gonzaga Gordon, président le Congrès par intérim, répondit que toute affaire de politique intérieure, devait, momentanément pâlir devant l'invasion du pays sur les rives du Rio-Grande ; que les Mexicains, songent à autre chose qu'aux injustices et à la perfidie à l'aide desquelles leur territoire venait d'être occupé, et à la nécessité de venger leur honneur outragé, n'auraient à prendre aucune part au patriotique dévouement de la nation.

Le 18, autorisation a été donnée à Parédès de se mettre à la tête des troupes et de marcher à la rencontre de l'armée du Nord. Le général G. Arvalo devait quitter la capitale le 19, pour commander l'avant-garde des forces du Président ; le général Mejia dirigeait toujours l'armée du Nord ; Arista avait reçu l'ordre de se rendre à Mexico et Ampudia avait mission de rester à Saint-Louis Potosi.

Le 24, le général Bravo avait quitté Vera-Cruz pour aller à Mexico remplir les fonctions de président, en l'absence de Parédès ; avant son départ, il avait déclaré la ville en état de siège, pour préparer les habitants à une attaque de la part des Américains ou de Santa-Anna. La garnison du château de Saint-Jean d'Ulloa avait reçu l'ordre de se tenir sur le qui-vive, surtout la nuit, le danger étant plus imminent la nuit que le jour. On pensait que l'attaque aurait lieu, par les Américains, le 10 juillet. Le commandement de Vera-Cruz a été laissé au général Rodriguez de Cela.

Les comités des relations extérieures et de la guerre, nommés par le Congrès, à Mexico, ont fait, le 16, un rapport collectif en réponse au passage du message de Parédès relatif aux difficultés du Mexique avec les Etats-Unis ; ce rapport recommandait le passage d'une loi pour déclarer le Mexique en guerre avec les Etats-Unis. Le projet de cette loi a été présenté au Congrès ; en voici les termes :

Le Congrès national de la république mexicaine en session extraordinaire, considérant :

Que la république des Etats-Unis d'Amérique, en violation de tout droit, a excité et protégé ouvertement l'insurrection des colons du Texas contre la nation qui les avait admis sur son territoire, et avait étendu sur eux la protection de ses lois ;

Qu'elle a incorporé le territoire du Texas dans l'Union par acte du Congrès, malgré le droit incontestable de la nation mexicaine sur le dit territoire, droit qui a été reconnu par les Etats-Unis eux-mêmes, ainsi que le prouvent les traités de 1822 et de 1835.

Qu'elle n'a pas maintenu les assurances et réserves solennelles des droits de la république mexicaine, que ses agents avaient faites conformément aux traités cités plus haut ;

Qu'elle a aussi envahi le département de Tamaulipas, en jetant une armée sur la rive gauche du Rio-Bravo, et en amenant par cet acte d'hostilité les batailles des 8 et 9 mai de cette année ;

Qu'elle n'a, au milieu d'une profonde paix et des relations d'amitié établies entre les deux pays, envahi par terre et par mer le territoire des Californies ;

Qu'elle a bloqué les ports de Matamoras, Vera-Cruz et Tampico de Tamaulipas ;

Quelle a autorisé une levée de troupes contre le Mexique ;

Qu'elle a déclaré la guerre à la république mexicaine, sous prétexte que l'Union était envahie, lorsqu'elle n'est que le résultat de l'envahissement ;

Et enfin, considérant que la nationalité mexicaine est gravement compromise par l'esprit d'usurpation que démontrent d'une manière flagrante les actes de la république des Etats-Unis, décrète :

1o. La nation mexicaine, dans l'exercice du droit de défense, est actuellement en guerre contre les Etats-Unis d'Amérique.

2o. En conséquence de la précédente déclaration, le gouvernement emploiera toutes ses ressources pour arriver à réparer, par la guerre, les maux faits à la nation mexicaine ; il complétera les corps de milice ordonnera les nouvelles levées qui seront nécessaires, soit pour renforcer les anciens corps, soit pour en créer de nouveaux ; et enfin, s'il a besoin d'autres pouvoirs, il les obtiendra du Congrès.

Les journaux ne disent pas que ce rapport ait été adopté ; il paraît au contraire que, le 29 juin, il était encore sous considération.

Les idées, on le voit, sont toujours à la guerre et tout se prépare pour une lutte décisive. Les Mexicains connaissent parfaitement leur position ; leurs journaux parlent avec science des mouvements du général Taylor sur Reynosa et Camargo, et des projets du général américain contre Monterey et Saltillo. En flâtant le sentiment populaire, en proposant des mesures énergiques, Parédès a reconquis sa popularité, et son autorité semble mieux assise que jamais. Les révoltes s'appaisent : le Jalisco se trouve presque tranquille ; à Yucaatan l'on a guadalajara, 1,200 insurgés ; l'Yucatan lui-même hésite à se séparer de la confédération ; il a fait au gouvernement central des propositions dont il attend le résultat pour prendre un parti dans la guerre actuelle. Santa-Anna reste inactif, le moment n'est pas favorable, et l'ancien président a trop de prudence et d'expérience pour jouer sa tête dans une partie que l'état des esprits lui fait considérer comme inégale.

Depuis longtemps on le Mexique ne s'est trouvé dans de moins mauvaises conditions pour faire la guerre ; Parédès va combattre en désespoir, le résultat de la lutte devant être pour lui la ruine ou le pouvoir ; le sentiment de la vengeance, la vanité nationale sont poussés à l'extrême, dans les rangs du peuple et encore une fois, un combat terrible et décisif paraît devoir être la conséquence nécessaire des événements que nous venons de rapporter.

Mais le général Taylor, grâce aux délaïs que lui a donnés le Mexique, a maintenant à sa disposition des forces considérables ; loin de redouter une rencontre, il la désire ; ses précautions sont prises, ses plans tracés, et si, n'ayant qu'une poignée de volontaires à sa suite, il se glorifie de remporter les deux victoires des 8 et 9 mai, que pourront faire les Mexicains contre une armée nombreuse et complétement organisée ? Nous nous le demandons avec anxiété, et nous sans éprouver quelque pitié pour un peuple que l'amour-propre aveugle au point de le faire courir à sa ruine, alors qu'il lui serait facile, par quelques concessions, d'obtenir une paix honorable, et de s'adonner à la réforme des nombreux abus qui le rongent intérieurement.

Le comité de secours, ou la majorité si vous voulez, dans un esprit de justice, comme on sait, a dernièrement résolu de payer tous ceux des incendiés qui avaient des billets contre le comité. Cette demande en même temps qu'elle déchargeait le comité d'une grande besogne, était un acte de justice envers des malheureux qui n'auraient jamais pu jouir de leur indemnité vu les exigences des conditions qu'on leur imposait. Quelques membres en minorité dans cette résolution n'ont pu passer outre, et, dans sa séance d'hier soir, le comité a été mis en possession de la pièce suivante :

" Nous les soussignés membres du comité général de secours, en conséquence des mesures récemment adoptées par ce corps, et agissant par considération et respect pour nous-mêmes, regrettons profondément de ne pouvoir pas sanctionner ses procédés par une présence inutile, et de plus nous signifions par le présent notre retraite du comité de secours.

" Québec, 29 juillet 1846."

J. Charlton Fisher, John Munn, Wm. Walker, Jas. Gibb, George Hall, Edward Burstall, J. P. O'Meara, M. Connolly, J. A. Sewell, Thos. Wm. Lloyd, Henry S. Scott, J. Douglas, J. Grainger, H. LeMesurier, John Sewell.

Voilà qui est profondément ridicule, des membres du comité de secours parce qu'ils n'ont pu y faire prévaloir leurs idées, jugent à propos de se donner en spectacle au monde comme des martyrs et des défenseurs outrés de la justice et du décorum ; plusieurs d'entre eux n'étaient pas aussi scrupuleux quand ils frappaient des mains dans ce même comité parce qu'avec une majorité, ils réussissaient à renverser le lendemain ce qui avait été accepté la veille. Il y a parmi eux des citoyens respectables auxquels nous regrettons de voir jouer un rôle si absurde et si petit. MM. Bonner et Jessup ne nous surprennent nullement. Il est visible qu'il y en a parmi eux à qui l'on a imposé ce rôle ; ceux-là plaignons-les d'être ridicules malgré leur volonté.

COUR DU BANC DE LA REINE. Terme criminelle.

Le terme d'août a été ouvert samedi. Voici la liste des grands jurés : Charles Stuart, foreman ; Denis Tremblay, William Walker, jr., William Benson, Elie Tremblay, Jean-Bte Légaré, fils, François Lafleur, Antoine Plamondon, Barthelemy Lachance, Germain Guay, Augustin Côté, Charles Turgeon, Frédéric Petry, Andrew Parké, James Pirrie, James Gibb Ross, Mathew Bardy.

Nous avons fait une excursion dans la campagne du côté sud du fleuve, jusqu'à Saint-Anselme. L'aspect en est généralement très satisfaisant ; le temps se montre extrêmement favorable à la fenaison et à la récolte des grains.

Jusqu'ici les habitants de Saint-Anselme n'avaient pas d'église proprement dite ; le bas du presbytère leur en tenait lieu. Mais ce printemps, ils ont formé spontanément le pieux dessein d'ériger un temple convenable au culte de Dieu, et l'œuvre est déjà avancée. L'église aura 130 pieds de longueur sur 55 de largeur. Saint-Anselme possède des sites charmants et des aspects pittoresques ; cette paroisse toute nouvelle, mais déjà peuplée, promet d'être prospère.

Nous répondrons dans notre prochain numéro aux questions qui nous sont faites au sujet du bill des Ecoles.

C'est aujourd'hui, demain et après demain l'après-midi qu'auront lieu les Courses de chevaux sur les Plaines d'Abraham.

Nombre des sépultures à Montréal, du 24 au 31 juillet :

Sexe masculin.	
Enfants.....	19
Hommes mariés.....	3
—22	
Sexe féminin.	
Filles.....	21
Femmes mariées.....	3
Veuves.....	4
—28	
50	

Le total du mois est de 213, dont 155 sont de jeunes enfants.

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 1er août 1846.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général faire les nominations suivantes, pour : Lieutenant-colonel Plomer Young, C. O., pour être adjudant-général des milices dans et pour la pro-

vince du Canada, avec le rang de colonel dans la milice.

Charles Eusèbe Casgrain, de la Rivière-Ouelle, écuyer, pour être second commissaire des travaux publics dans et pour la province du Canada.

Ignace Déry, gentilhomme, pour être arpenteur dans et pour cette partie de la province du Canada ci-devant Bas-Canada.

Il a aussi plu à Son Excellence nommer les capitaines Edward Boxer, Robert Young, et Henry Jessopp, écuyers, commissaires en vertu de l'acte impérial 7 et 8 Vic., cap. 112, communément appelé l'acte des matelots de vaisseaux marchands.

A l'honorable CHARLES-EUSÈBE CASGRAIN, avocat Commissaire des Travaux Publics.

Monsieur, — Nous nous sommes réjouis, comme amis et comme Canadiens, de votre nomination à la charge de commissaire des travaux publics. Nous n'aurions eu qu'à suivre l'impulsion du sentiment public, que l'expression sincère de nos propres sentiments vous était due ; mais à ce motif non équivoque s'en joint un autre tout particulier en notre qualité de directeurs du collège de Sainte-Anne. Nous appellerions heureuse l'occasion de vous manifester hautement ce dernier motif, si elle n'avait pour suite regrettable votre éloignement de nos quartiers et la privation de nos liaisons réciproques, déjà plus d'une fois si utiles à notre jeune institution.

Veillez donc, Monsieur, agréer ce double témoignage que nous devons à votre caractère public et à votre généreuse amitié. Nous prions Dieu qu'il daigne continuer de bénir les vœux les plus chers d'un citoyen et d'un ami encore plus honorable par ses vertus que par son caractère et le rang qui le distingue.

Nous nous soussignons, Monsieur, avec pleine estime et considération, vos serviteurs et amis, Al. Mailloux, ptr., C. Gauvreau, ptr., F. Pilote, ptr., J. B. Pelletier, ptr., C. F. Richard, ptr., J. C. Cloutier, ptr.

Coll. Ste. Ann, 27 juillet 1846.

Montréal, 1er août 1846. Aux révérends MM. Mailloux, Gauvreau, vicaires-généraux, et MM. Pilote, Pelletier, Richard et Cloutier, prêtres et directeurs du collège Sainte-Anne, etc., etc.

Messieurs et respectables amis, — Je suis particulièrement sensible à la bienveillance et à la manière tout-à-fait honnête dont vous me traitez dans votre lettre du vingt-sept du mois dernier, qui m'a été remise au moment de mon départ de la Rivière-Ouelle, et à laquelle je n'ai pu répondre qu'à mon arrivée ici.

Il m'est bien flatteur que l'acceptation de la charge de second commissaire des travaux publics ait rencontré l'approbation de mes concitoyens dans ma localité et surtout celle de MM. les directeurs du collège Ste. Anne, les dignes membres d'une maison que j'ai toujours tant affectionnée.

Je sens combien j'ai perdu en m'éloignant d'amis aussi sincères que respectables, dont la fréquentation était un des plus grandes jouissances de ma vie, et dont le souvenir me sera toujours infiniment cher.

Veillez recevoir l'assurance de ma haute considération et du respect profond avec lequel

J'ai l'honneur de me soussigner, Messieurs, Votre très-humble serviteur et ami dévoué, C. E. CASGRAIN.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris 4 juillet, 1846.

La saison est finie, et toute la race éligible a pris sa volée, vers les départements, où nous la suivrons, dans le conclave électoral qui va s'ouvrir. Samedi dernier, au moment où la dernière boule du vote des recettes tombait dans l'urne, il y a eu un *saute-qui-peut* général, au Palais-Bourbon ; un dernier adieu, une dernière poignée de main et une accolade suprême furent rapidement échangés, et le soir même les malles-postes qui partaient à six heures, emmenèrent un bon nombre de députés.

Au Luxembourg, ordinairement si paisible, un bruit formidable a éclaté tout-à-coup. Depuis plusieurs jours, on mettait le prince de la Moskowa, le fils du maréchal Ney, en demeure de réclamer, contre la comparaison blessante que M. le chancelier, sous le rapport de la dégradation, avait établie entre le maréchal et Lecomte, le fou de Fontainebleau.

L'occasion s'est enfin présentée, et le fils a dignement vengé l'injure faite à la mémoire de son père. Le langage filial, ferme et élevé qu'il a tenu, a causé dans la chambre des pairs, des émotions auxquelles cette assemblée n'est point accoutumée. M. le chancelier surtout, a paru plus vivement troublé qu'il n'est d'habitude. Le sang-froid et l'immobilité politiques, dont il a fait profession dans toute sa carrière, ne l'ont point préservé cette fois. Il a été fort abattu.

Ces faits ont excité dans le public un enthousiasme universel ; il nous serait même difficile de dire combien le monde s'est mêlé énergiquement à ces impressions. Quant au prince de la Moskowa, il a été pendant trois ou quatre jours, le lion de toutes les admirations.

M. le prince de la Moskowa date de 1830. Il ne possédait que le nom de son père, lorsque M. Lafitte lui donna sa fille unique en lui constituant cent mille francs de rente. Cette union, conclue plutôt sous des inspirations politiques que sous celles des sentiments des époux et de la famille, ne fut pas heureuse, et sans entrer dans d'autres détails, elle se termina par une double séparation de biens et de corps. M. Lafitte avait conclu ce mariage dans des idées d'opposition à la cour nouvelle, dont il se séparait déjà ; il avait voulu commencer, en quelque sorte, la réhabilitation du maréchal Ney.

Le genre qu'il avait choisi n'avait ni l'ampleur, ni la force de cette situation au-dessous de laquelle il resta longtemps. Cependant il servit en Afrique, dans un régiment de cavalerie, bravement, sans distinction. En 1830, la position de son beau-père le fit colonel de la garde nationale à cheval de Paris, et ce fut en cette qualité qu'il parut au Champs-de-Mars, à la revue du 29 août, qui fut la première du nouveau règne. Le nom et la personne du prince de la Moskowa furent alors employés à la glorification de la cause polonoise.

Depuis ce temps, une vie plus dissipée que fashion-

able, une opulence factice, une indigence réelle, beaucoup de petits et de gros scandales, des procès nombreux et fâcheux avaient eu, pour lui, un retentissement peu favorable à sa considération; et cet inconvenient n'était pas suffisamment racheté par ses qualités personnelles. Son existence fut aussi le tort d'être trop nomade et souvent embarrassée. Il se réfugia alors dans un mérite spécial: il organisa et conduisit des concerts de musique ancienne et savante; il y convia toute la belle et jeune aristocratie des femmes renommées par leur talent musical. Ces concerts obtinrent un certain succès de hauts salons, triomphes plus prétentieux que vrais. Beaucoup de gens s'accoutumaient difficilement à voir ce fils du brave des braves, tenir la baguette du chef d'orchestre, au lieu de l'épée qu'il avait déposée.

Entré à la chambre des pairs, le 19 novembre 1841, il n'y tint qu'un rang secondaire, comme membre et comme orateur.

Une circonstance qui a été pour lui un sujet d'indignation violente et profonde, l'a tiré de cette obscurité, et l'a bien placé dans l'opinion; il peut maintenant beaucoup pour sa fortune et pour sa bonne renommée. Saura-t-il mettre à profit cette position nouvelle? c'est là la question! Nous avons parlé avec complaisance du prince de la Moskowa, parce qu'il a eu véritablement les honneurs de cette quinzaine politique, dans l'attention du monde et de la foule; il appartenait de droit aux bruits de Paris.

A Neuilly, la cour est fort gaie; on n'y tient que de joyeux propos; la gaillardise y est admise, la facétie, la saillie et surtout le calembour; on en cite d'énormes, tant M. Vatout, le bibliothécaire qui a l'entreprise de ces drogeries, aime le gros sel à pleine main sur ce sol royal. La cour, comme le disait Lady C. . . . a de l'esprit à rendre jaloux le *Charivari* et le *Punch*.

Le roi s'amuse; dernièrement, en recevant M. Rothschild qui dinait au château, il s'écria: — Salut au vainqueur d'Amiens, d'Arras et de Lille! Monsieur le baron, comme Louis XIV, vous avez fait la conquête de la Flandre.

Louis-Philippe déploie une activité toute juvénile; il se porte fort bien, et il se plaît surtout à la familiarité des quelques gens d'esprit qui sont sous sa main. On dirait quelquefois qu'il veut échapper au chagrin que lui laisse le voyage manqué. Les lettres sont de part et d'autre tendres et fréquentes, et les regrets mutuels sont si apparents, que l'on a pu croire, un instant, à une visite du roi en Angleterre.

La cour, débarrassée des tristesses de l'attentat, a l'esprit d'autant plus libre qu'elle est délivrée des incertitudes du conclave, qui a si promptement improvisé un pape. Un pontife qui n'est pas sexagénaire est jeune pour la papauté. L'opinion, qui professe le progrès politique et religieux, a paru satisfaite de ce choix dont la rapidité a épouvanté les évêques. La cause des Jésuites semblerait perdue à Rome aussi bien qu'à Paris, si jamais cet ordre pouvait être détruit, et s'il ne renaissait pas, comme le serpent, en renouant ses tronçons coupés. Dès que le *Santo Padre* sera intronisé, on pensera à capter ses bonnes grâces et à se recommander à ses prières.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

—30 juillet.—

Barque Minna, Clère, 8 juin, Sligo, H. N. Jones, charbon, 231 passagers, p. Job. Morency.
... Robert et Ann, Christie, 29 mai, Carthagena, ordre, charbon, p. Jean Marcoux.
Brick Helsey Castle, Pratt, 23 do, Algiers, LeMesurier et cie, en lest, p. E. Bie. Dion.
Barque Cushla-mechree, King, 19 juin, Liverpool, G. B. Symes & co. en lest, p. Paul Poujot.
—31.—
... Bosphorus, Liddell, 14 juin, Sligo, H. N. Jones, en lest, 210 passagers, p. Gabriel Lachance.
... Broderick, Scurr, 27 mai, Gibraltar, T. C. Lee, do. p. Pierre Feltier.
Brick Irene, Duff, 4 juillet, St. John's Newfld. H. S. Dalkin, do p. Valentine Goudreau.
... Petret, Reed, 11 juin, Bremen, H. J. Noad et cie. 120 passagers, p. F. Pepin dit Lachance.
... Kate, Cudde, 3 juillet, New York, LeMesurier et cie, cargaison générale, p. Joseph Genest.
Barque Spring, Snowden, 19 mai, Carthagena, T. C. Lee, lest, p. Alex. Vallancourt.
... Quebec, Morris, 22 juin, Hull, A. Gilmour & co, lest, p. 284.
... Independent, Atkins, 29 juin, Gloucester, ordre, en lest, p. Louis Laprise.

MARIÉS.

A Montréal, le 30 juillet, par M. Fay, M. Janvier H. Tiroux, marchand, à Dlle Léocadie, fille unique de Fleury St. Jean, écuyer.
Le 21, A. Bourgeois, écuyer, de St. Léon, à Dlle Hermine Pheneas, de Maskinongé.

DÉCÉS.

Vendredi le 21 juillet, Marie-Virginie, enfant de sieur Louis Morissette, maître-maçon, âgée de 6 ans et demi.
Samedi dernier, Marie-Emma-Mathilde, enfant de sieur Pierre Routier, boulanger, âgée de 19 mois.
A Montréal, le 27 juillet, dame Marie-Joseph Adhémair, âgée de 71 ans et 3 mois, veuve de feu Alexis Laframboise, écuyer, en son vivant marchand de Michilimackinac, et mère d'Alexis Laframboise, écuyer, de Montréal. Elle a été accompagnée à sa dernière demeure par un grand nombre de citoyens de cette ville, et les orphelins de l'asile des Recollets qui la regardaient comme leur mère, et auxquels elle avait constamment prodigué son temps et ses soins.

TRANSPORT DES MALLÉS.

Des soumissions seront reçues par le Délégué-Directeur-Général des Postes à Montréal jusqu'au LUNDI 17 AOUT prochain, pour le transport des Mallés de sa Majesté, une fois par semaine, entre Québec et la Rivière du Loup en bas sur un contrat de trois années à compter du 6 septembre prochain. On peut voir les conditions du Contrat en s'adressant aux Maîtres de Poste de Québec, Saint-Thomas, la Rivière Ouelle ou la Rivière du Loup en bas.
Québec, 27 juillet 1846.

BULLETIN DES VENTES A L'ENCAN.

Le 6 août, à 11 heures, chez Arnold.—La coque, etc., du navire (Liverpool), de 557 tonneaux, naufragé à l'île de Basque.
Le 10 août, à 2 heures, chez Gibsons. — Pelleterie.
Le 11, à 2 heures, à la demeure de feu Geo. Black, rue St. François, St. Roch — un emplacement de 40 pieds de front sur 50 de profondeur — une autre emplacement de 27 pieds de front sur 60 de profondeur, rue du Roi.

ON a besoin d'une jeune personne de 15 à 16 ans, pour servir comme apprenti dans cet atelier.
Imprimerie du Journal de Québec,
25 juillet, 1846.

Débentures de la Corporation.

DES débentures au montant de £5000 sont sur le point d'être émises par la Corporation de la Cité de Québec et on pourra s'en procurer en s'adressant au soussigné.
G. OKILL STUART
Maire.
Québec, 14 juillet 1846.

COTISATION.

CORPORATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

BUREAU DU TRÉSORIER, HOTEL-DE-VILLE,

Québec, 25 juillet 1846.

AVIS public est par le présent donné que les livres des cotisations à être prélevés dans la présente année (en vertu d'un certain règlement passé par la Corporation de la Cité de Québec, le onzième jour de juin, mille huit cent quarante-six, intitulé: "Règlement pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la Cité de Québec,") ont été déposés au bureau du Trésorier de la Cité, où ils seront et demeureront pour l'inspection publique, du premier jour d'août au premier septembre prochain, afin que toutes personnes y intéressées puissent les examiner en aucun temps (dimanches et fêtes exceptés), entre 9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, pendant l'espace de temps susdit, et en appeler au Conseil en aucun temps, pendant aussi le dit espace de temps, pour la correction de toute erreur qui peut avoir été faite ou allouée d'exister dans les dits Livres des Cotisations.

F. SYMES,
Trésorier de la Cité.

COMITE DE DISTRIBUTION.

A VENDRE:

Fer-blanc galvanisé,

Pour Toits, Saillies, Gouttières, etc.

De la manufacture de MM. John et Edmond Walker, dite: GOSPEL OAK WORKS, près Tripton, Staffordshire.

LES messieurs ayant adressé au Comité de Secours des incendiés de Québec, du 28 mai et juin, 1845, 10 tonneaux de leur fer-blanc galvanisé, avec instruction d'en disposer aux victimes des incendies à des prix très bas;

Avis est par le présent donné, que le soussigné a reçu avis de vendre le fer-blanc susdit aux incendiés seulement, en quantité suffisante pour couvrir une maison ou bâtisse, et pas plus, à chaque propriétaire, à 4 deniers courant par livre.

On peut s'adresser tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à MIDI, au bureau du soussigné, à la maison du Parlement.

Conditions: — Argent Comptant.

R. SYMES,
Surintendant

Québec, 11 juillet 1846.

Le soussigné a besoin d'un étudiant dans sa branche, qui sache le français, l'anglais et le latin, ou qui ait fait un cours d'étude dans nos collèges.

O. GIROUX, M. D.
Pharmacien, Chimiste, &c.
Haute-ville, rue St. Jean.

Québec, 29 juillet 1846.

Banque du Peuple.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIÈME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZE de JUILLET prochain et le CINQUIÈME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des directeurs,

B. H. LEMOINE,

Montréal, 12 juin, 1846.



Ligne du Peuple.

D'ICI à un nouvel avis, le vapeur QUÉBEC, le premier des bateaux à vapeur en vitesse dans l'Amérique Britannique du Nord, aura ses heures de départ comme suit:

De Québec: les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à SEPT heures du soir.
De Montréal: les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à HUIT heures du soir.

J. WILSON.

Québec, 27 juillet 1846.

Les différents papiers-nouvelles dans les Cités de Québec et Montréal, sont priés de donner trois insertions à cet avis.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE.

DISTRICT DE QUÉBEC,

Dans l'affaire de JOHN SAUNDERS, filli,

Avis public est donné par ces présentes en vertu d'un ordre de Jean-Casimir Brunson, écuyer, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district, en conformité du statut à ce relatif que la propriété immobilière et des biens désignés du dit filli, sera vendue à l'enchère sur les lieux à Douglas-Town, Gaspé, dans le district de Gaspé, le SAMEDI VINT-DEUXIÈME jour d'AOUT prochain; c'est à savoir: L'Établissement de Pêche au dit lieu de Douglas-Town, occupé depuis nombre d'années par le dit John Saunders, borné en front par la Baie de Gaspé, d'un côté par James Welsh, et d'autre côté par Mathew Power avec les bâtiments dessus consistants.

Toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit à, sur, ou concernant le susdit immeuble, sont par ces présentes requises d'en faire connaître la nature et l'étendue au dit Juge ou Commissaire, par écrit, au moins quinze jours avant le jour fixé pour la vente, afin que leurs réclamations puissent être entendues et qu'il puisse en être décidé.

(Signé) W. J. NEWTON,
Syndic.

Québec, 7 avril 1846.

LE COMTE D'ALBOROUGH.

GUÉRI PAR



LES PILULES E HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALBOROUGH GUÉRI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Messina, Leghorn, 21 février, 1845.

AU PROFESSEUR HOLLOWAY.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vous m'avez guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les autres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.

Votre très obéissant et obéissant serviteur.

(Signé) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.

MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Dr. Moore, droguiste, de Newtown, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur votre obéissant serviteur.

(Signé) G. R. WYTHEN BAXTER.

A vendre, chez

JOHN MUSSON, Chémiste

Seul agent à Québec.

Québec, 25 Octobre, 1845.

HOTEL DU CANADA.

RUE ST. GABRIEL.

Mme. ST. JULIEN

INFORME ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement, lui permettent d'offrir tout le confort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

INDEPENDAMMENT D'UNE

Position Centrale,

A proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest,) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable possible aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

DES FAMILLES

Trouveront de spacieux Appartements, bien aérés, les Salons récemment meublés et les soins les plus attentifs.

Les Mets, les Vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS

Seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des Bateaux-à-Vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidant).
Montréal, 16 juillet 1846.

HOTEL DALEY.

J. H. DALEY.

[CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ÉTABLISSEMENT si bien connu comme HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher

Sont bien aérées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur.

Les Salons des Dames et des Messieurs

Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer.

Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger ces appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés.

La Carte du Menu

Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

Les Vins

Seront toujours choisis avec la plus scrupuleuse attention quant à la qualité. Aucuns autres que ceux qui seront de qualité la plus fine ne seront admis sur la table.

Après tout, peut-être n'est-il rien d'aussi nécessaire pour le confort des habitués d'un hôtel.

Que les soins les plus attentifs

Et sous ce rapport, on attend avec confiance que l'Hôtel DALEY sera sans rival. Un corps complet de garçons de Café possédant tout parfaitement l'expérience de leurs devoirs, a été choisi avec beaucoup de soin à New-York, et placé sous la direction d'un chef très assidu.

Des bains de différentes espèces

Seront toujours prêts sur les lieux;

DES OMNIBUS

Seront toujours prêts pour l'arrivée et le départ des Diligences et bateaux à vapeur qui voyagent entre cette ville et chaque partie du Continent Américain, franc de charges.

Les plus sincères de l'encouragement distingué et libéral qu'il a reçu pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute attention à leur confort.

Montréal, 16 juin 1846.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste,

RUE ST. JEAN, QUÉBEC,

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines.

Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants:

BAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coqueluche, le mal de gorge, &c.
Baume végétal pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Baume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c.
Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Pargorie pour le rhume, la toux, la coqueluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.
Syrup de Scille pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c.
Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.
Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.
Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.
Pâte de jubjub pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Régiste de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.
Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c.
Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.
Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux.
Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.
Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c.
Onguent de roses pour le mal de lèvres, &c.
Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.
Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.
Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c. &c.
Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
Emplâtres renforcés pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.
Emplâtres chaudes pour le rhumatisme les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.
Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.
Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.
Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.
Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c. &c.
Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.
Graisée d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noirir et embellir les cheveux, &c.
Pilules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.
Pilules pour les vers, chez les enfants et les adultes.
Pilules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.
Extrait et Syrup de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion, &c.
Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et chasser les vents, &c.
Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer.
Arrowroot de Bermude, gruaux et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées, &c. &c.
Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c.
Gouttes pour ôter les tâches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.
Poudre à dent, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.
Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eues jusqu'à présent, en gros et en détail.
Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.
Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.
Huile d'aspic pour les tourettes.
Vernis transparent pour les nappes, les gravures, et pour tout ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.
Nouveau sel purgatif, doux et rafraichissant sans mauvais goût.
Poudre blanche parfumée à la violette.
Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans toutes les goûts.
Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.
Sel de citron pour ôter les tâches d'encre et de rouille.
Onguents pour les irritations et les autres maux de la tête.
Onguents pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la gale, &c.
Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.
Miel clarifié pur ou médicinal pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.
Essence de citron et essence d'amandes amères pour les pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.
Phoenix bitters et pilules de vie de Moffat.
Pilules de vie du vieux Parr.
Salsepareille de Sande.
Poudre pour les vers.
Vermifuge de Fanstock.
Encre à marquer.
Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.
Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. &c.
Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraichir le sang et le purifier, &c.
Poudre de soufre pour les brûlements d'estomac, pour rafraichir le sang et le purifier, &c.
Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c.
Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.
Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.
Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure.
Québec, 18 novembre, 1845.

DEPOT D'HORLOGES

ET MIROIRS AMERICAINS,

No. 9, Sous-le Fort, Basse-Ville,

D. O'DOUD, ENCANTEUR.

N. B.—Encans du Soir de Marchandises Sèches, Quincalleries, etc., etc., le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.

